



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-208**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1238390-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES EN LIEN AVEC LE LIBAN - LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES EN LIEN AVEC LE LIBAN - LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a initié en 2022 une Biennale d'art et de culture, nouvel élan après la pandémie, occasion majeure de favoriser une nouvelle dynamique culturelle, artistique, économique. Ce projet nourrit un nouveau regard sur la ville et renouvelle la politique culturelle.

Fort du succès de cette première biennale, portée par la Ville en co-construction avec plus de 90 partenaires, ayant rassemblé plus de 300 000 spectateurs autour de 300 propositions artistiques pluridisciplinaires, majoritairement en accès libre, avec 40 projets dans les quartiers et les villages, la Ville souhaite poursuivre ce projet avec une deuxième édition en 2024.

A l'occasion des 7^{èmes} Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, accueillies à Aix-en-Provence en 2022, la biennale s'est teintée de couleurs japonaises.

L'ouverture internationale constitue un axe fort de la biennale, par conséquent, pour célébrer les 20 ans de l'accord de coopération décentralisée entre les Villes d'Aix-en-Provence et de Baalbeck, il a été décidé d'inviter le Liban lors de la biennale d'art de culture 2024.

La Ville souhaite lancer un appel à projets artistiques en lien avec le Liban, pays invité de la biennale d'art et de culture 2024 pour soutenir les structures souhaitant s'investir et porter des projets autour de cet axe de programmation. L'appel à projets permettra de fixer un cadre d'action clair aux partenaires selon les principaux critères suivants :

- Défendre des propositions artistiques exigeantes,
- Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet,
- Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion à Aix-en-Provence et éventuellement au Liban,
- Être porté par une structure aixoise ou une structure en lien très étroit avec un acteur de la ville d'Aix-en-Provence.

Les projets devront également intégrer un ou plusieurs des axes suivants :

- Travailler avec des artistes résidant au Liban ou de la diaspora libanaise,
- Provoquer et diffuser des rencontres artistiques inédites entre artistes résidant au Liban ou de la diaspora libanaise et artistes français,
- Proposer des temps de résidences aux artistes à Aix-en-Provence et/ou au Liban,
- Intégrer une dimension d'action culturelle (favoriser la pratique artistique),
- Travailler sur les questions linguistiques,
- Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création.

Une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale (RSE / RSO).

Un jury d'experts regroupant des professionnels du secteur de la culture et des relations internationales se réunira en septembre 2023 pour sélectionner les projets éligibles.

L'enveloppe globale des subventions pour cet appel à projets est de 300 000 € (HT).

Le soutien financier représentera au maximum 50 % de la base éligible des dépenses : rémunération des artistes, défraiements, coûts de production et de recherche, de médiation, de communication.

Le montant du soutien financier accordé par la Ville sera compris entre 2 000 et 30 000€.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de l'appel à projets artistiques en lien avec le Liban, pays invité de la biennale d'art et de culture 2024 ;
- **APPROUVER** l'enveloppe globale de 300 000 € sur la section fonctionnement de la biennale d'art et de culture 2024 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de la biennale d'art et de culture 2024 qui présente les crédits suffisants.

DL.2023-208 - BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES EN LIEN AVEC LE LIBAN - LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

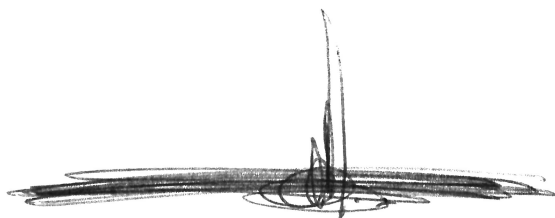
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00